

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2023/97 à 2023/125**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trente novembre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS — Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE — Mme Karima HARIZI — M. André BUTSTRAEN — Mme Claudie LEFEBVRE — M. Bouchta DOUICHI — Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN— Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY — M. Jean-Robert MESSING — Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI — M. Philippe LEMIERE — M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER — Mme Anne LEDUC — M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY — Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO — M. Vincent DHELIN — M. Joffrey LEROY — M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

M. Jean-Christophe LIPOVAC — Mme Monique LEROY - Mme Nouria BELAYACHI — M. Romain FYVEY — M. Saïd BECHROURI - M. Philippe DUEZ — Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET  
Madame Monique LEROY a donné pouvoir à Madame Mauricette GOURDIN  
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE  
Monsieur Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Madame Claire ZYTKA-TARANTO  
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 7 décembre 2023

### DELIBERATION

#### **2023 / 122 - PASSATION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE MATERIEL EVENEMENTIEL ET DE MOBILIER ELECTORAL.**

La Ville de Lille et ses communes associées ont des besoins réguliers en matériels pour la mise en œuvre de leurs activités et notamment les manifestations et élections qu'elles organisent.

Le marché a pour objet l'acquisition et la location de matériel événementiel et de mobilier électoral pour la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes.

Pour ce faire, une consultation a été passée par appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-2, R. 2162-4-2° du Code de la commande publique.

Le détail des lots est le suivant :

Objet	Forme du marché
Lot n°1 : Acquisition de tentes pliantes et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 180 000 € HT
Lot n°2 : Acquisition de podium fixes et de remorques pour barrières de police	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 50 000 € HT
Lot n°3 : Acquisition de podium roulants neufs et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 115 000 € HT
Lot n°4 : Acquisition de podium roulants d'occasion et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 60 000 € HT
Lot n°5 : Acquisition de chalets en bois et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 120 000 € HT
Lot n°6 : Acquisition et location de chalets en bois pliants et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 470 000 € HT
Lot n°7 : Acquisition de pergolas en bois et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 40 000 € HT

Lot n°8 : Acquisition de panneaux d'exposition plein et de grilles d'exposition et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 70 000 € HT
Lot n°9 : Acquisition de panneaux pour les élections et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 100 000 € HT
Lot n°10 : Acquisition d'urnes pour les élections et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 40 000 € HT
Lot n°11 : Acquisition d'isoloirs pour les élections et de pièces détachées	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 40 000 € HT

La durée initiale des marchés est de 1 an à compter de leur date de notification. Les marchés pourront être reconduits tacitement 3 fois.

En adoptant son Schéma de Promotion des Achats Publics Ecologiquement et Socialement Responsables (SPASER), la Ville de Lille s'est engagée notamment à adopter de bonnes pratiques en matière d'achats durables favorisant la transition énergétique, la réduction des déchets, la biodiversité, la prévention de la santé et la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'économie circulaire.

Conformément à ces dispositions, il est attendu des partenaires de la collectivité, dont les titulaires des marchés publics, qu'ils s'engagent dans la même démarche vertueuse.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés publics après avis de la Commission d'Appels d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur les opérations VLDMA773 code service MKB 21-020-2188 et VELEC1779 code service MHA 21-026-2188.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié le : 20 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).